

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS**

Lors du vote du compte administratif
Nombre de Membres en exercice 9
Nombre de Membres présents 7
Pour 7 Contre 0
Nombre de suffrages exprimés 7

**DELIBERATION SUR
LE COMPTE ADMINISTRATIF
COMPTE DE GESTION
L'AFFECTATION DE RESULTATS
2025-04-01**

Séance du 09 avril 2025 à 18h00
Date de la Convocation : Le 1er AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
CALAIS
Reçu en préfecture le 29/04/2025
ARRAS
Publié le
RECOURT
ID : 062-216206979-20250409-AFR_DE-25_4_1-BF
Lors du compte de gestion et de l'affectation du résultat
Nombre de Membres en exercice 9
Nombre de Membres présents 8
Pour 8 Contre 0
Nombre de suffrages exprimés 8

Le Bureau de l'AFR réuni sous la présidence de M. Michel BASTIEN, vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Madame Danièle DELANNOY, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, l'./lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultats reportés		31 185,47		1 290,48		32 475,95
Part affectée à l'investissement						
Opération de l'exercice	466,44	3 200,43	0,00	0,00	466,44	3 200,43
Totaux	466,44	34 385,90			466,44	35 676,38
Résultat de clôture		33 919,46		1 290,48		35 229,94
	Besoin de financement					
	Excédent financement			1 290,48		
	RAR DEPENSES					
	RAR RECETTES			0		
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement			1 290,48		
					001 RI	

- 2/ Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3/ Recommande la sincérité des restes à réaliser,
- 4/ Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
- 5/ Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0 € au compte 1068 (recette d'investissement)
33 919,46 € au compte 1068 (affectation complémentaire en réserves)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :
Présents : Mme DELANNOY (sauf pour le vote du compte administratif), M. BASTIEN, J. MATON, JP PENNEQUIN, JF LERRINCE, P. DRAPPIER, ML DERECOURT, T. LAUDE
Absent : E. COURTECUISSSE

Le soussigné atteste le caractère exécutoire de la présente décision à compter du
La Présidente,
Danièle DELANNOY

Pour extrait conforme,
Michel BASTIEN, Président lors du vote du compte administratif



**EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'AFR
SEANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025
2025-04-02**

Nombre de Membres :
en exercice qui ont pris part
à la délibération
8
9

Date de la convocation :
Le 1er avril 2025

OBJET : VOTE DU BUDGET 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures, les membres du bureau, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danièle Delannoy.

PRESENTS : MM. DELANNOY- BASTIEN- PENNEQUIN – DRAPIER - LAUDE –
DERECOURT – LEPRINCE - MATON

ABSENTS : M. COURTECUISSÉ

Mme Marie-Louise DERECOURT est nommée secrétaire de séance.

La séance ouverte, Madame la Présidente soumet aux membres de l'A.F.R le Budget Primitif 2025.

Elle propose :

EN FONCTIONNEMENT :

Recettes 37 075.00 €

Dépenses 37 075.00 €

EN INVESTISSEMENT :

Recettes 1 290.48 €

Dépenses 1 290.48 €

Après en avoir délibéré, les membres présents à l'unanimité,

ACCEPTENT le Budget Primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'ordonnateur soussigné atteste le caractère exécutoire
du présent acte à compter du




Pour extrait conforme
Danièle Delannoy, Présidente




**EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'AFR
SEANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025
2025-04-03**

Nombre de Membres :
en exercice qui ont pris part
à la délibération
8
9

Date de la convocation :
Le 1er avril 2025

OBJET : VOTE DE LA TAXE AFR 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures, les membres du bureau, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danièle Delannoy.

PRESENTS : MM. DELANNOY- BASTIEN- PENNEQUIN – DRAPIER - LAUDE –
DERECOURT – LEPRINCE - MATON

ABSENTS : M. COURTECUISSSE

Mme Marie-Louise DERE COURT est nommée secrétaire de séance.

La séance ouverte, Madame la Présidente demande aux membres de l'A.F.R de se prononcer sur le montant de la taxe à l'hectare pour l'année 2025.

Elle rappelle que la taxe avait été fixée à 12€ l'hectare depuis la délibération 2019-12-05 du 14 décembre 2009.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité :

- De maintenir la taxe à 12€ l'hectare pour l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
Danièle Delannoy, Présidente

L'ordonnateur soussigné atteste le caractère exécutoire
du présent acte à compter du

